Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



CONTRIBUTION DE L'UEMOA À L'AMÉLIORATION DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL

Habasso TRAORE
Chef de la Division de la Fiscalité Intérieure
Commission de l'UEMOA

CONTRIBUTION DE L'UEMOA À L'AMÉLIORATION DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL

Plan

1- Quelques éléments de définition du secteur informel

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

3- Rôle de la profession comptable dans la modernisation du secteur informel

1-Quelques éléments de définition du secteur informel (SI)

- → De manière générale: le secteur informel est défini comme l'ensemble des activités qui n'ont pas d'existence légale, et qui, de ce fait, sont inconnues de l'administration en général et de l'administration fiscale en particulier.
- → Le secteur informel est souvent qualifié d'économie souterraine parce que on y trouve:
 - □ des activités non déclarées;
 - des activités illicites ou exercées avec des moyens illicites.







1-Quelques éléments de définition du SI

- → Cependant, le critère de non enregistrement n'est pas déterminant car :
 - □ il y a beaucoup d'acteurs (même de petite taille) qui sont enregistrés auprès de l'administration fiscale;
 - □ il y a des acteurs du SI qui sont dans des domaines comme l'import-export et les prestations de services qui utilisent des documents officiels.



1-Quelques éléments de définition du SI

- → Caractéristiques principales du SI:
 - □ petite taille économique de l'activité;
 - □ mobilité dans l'exercice de l'activité;
 - absence d'enregistrement auprès de l'administration (travail, sécurité sociale, impôts)
 - □ non tenue de comptabilité;
 - non paiement de taxes fiscales ou paiement de petits montants de taxes (sous imposition);
 - □ absence de financement bancaire etc.





1-Quelques éléments de définition du SI



(voir étude de Mr A Mbaye et N Benjamin):

- □ La valeur ajoutée du secteur informel compte pour 40 à 70% du PIB pour les pays de l'UEMOA).
- □ Des secteurs entiers de l'économie relèvent de l'informel comme le secteur primaire, l'artisanat, le transport, la restauration, etc.
- □ environ 80% de l'emploi dans les Etats de l'Union est fourni par le SI.



- → Selon Mbaye et Benjamin (« Le Secteur informel dans les pays de l'Afrique de l'Ouest: Institutions, taille et politiques"):
- □ les impôts collectés sur le SI sont inférieurs à 3% des recettes fiscales totales.
- □ l'évasion fiscale imputable peut atteindre 12% du PIB.
- □ Exemple: à Dakar, en 2006:
 - le taux de recouvrement de la CGU était de 51,34%
 - le taux de manque à gagner fiscal, c'est-à-dire la différence entre l'impôt théorique dû et l'impôt recouvré était de 48,66%
- → Ces chiffrent montrent le faible niveau de fiscalisation du SI









- → Causes de la sous fiscalisation du SI:
- □ un dispositif fiscal souvent complexe et inaccessible aux acteurs concernés;
- □ un accompagnement/encadrement insuffisant ou peu efficace de l'administration;
- les problèmes d'éthiques: corruption des fonctionnaires d'où mauvaise application des textes;
- □ interférence politique: protection du SI urbain par le personnel politique (clientélisme électoral)







- → Quelques solutions possibles:
- □ améliorer le dispositif fiscal en place:
 - améliorer les textes portant sur la patente synthétique dans les Etats membres;
 - revoir à la hausse les montants des cotisations d'impôts pour la patente synthétique;
 - organiser les services fiscaux de gestion des contribuables:
 - augmenter les centres des impôts chargés du SI;
 - accroitre les moyens du contrôle fiscal dédié au SI







- → Quelques solutions possibles:
- Renforcer /créer les structures d'encadrement du SI:
- développer les CGA dans les Etats de l'Union (en relation avec les ONECCA et les Chambres de Commerce);
- développer les centres de formalités des entreprises (en relation avec les Chambres de Commerce);
- encourager la création des organisations professionnelles du SI pour faciliter le dialogue avec l'administration



- → Mesures prises par l'UEMOA pour améliorer la fiscalisation du SI:
- □ l'adoption du SYSCOA en 1996 (et modifié en 2013) qui comporte un système comptable dédié aux petites et moyennes entreprises ;
- □ la promotion des Centres de Gestion Agréés (CGA) à travers la directive n°04/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 : octroi des avantages fiscaux aux adhérents des CGA (qui proviennent essentiellement du SI)



- □ L'amélioration de la fiscalisation des acteurs du SI organisée par la directive n° 07/2001/CM/UEMOA du 26 novembre 2001 portant adoption d'un régime harmonisé de l'acompte sur impôt assis sur les bénéfices au sein de l'UEMOA:
- -acompte assis sur toutes les importations et toutes les ventes effectuées par une entreprise assujettie à un régime d'imposition réel;
- -constitue un minimum d'imposition des entreprises non assujetties au régime d'imposition réel ;
- -acompte non récupérable pour les contribuables soumis au régime de la patente synthétique ou d'un régime forfaitaire (SI)



→ En 2006 : adoption par l'UEMOA d'un Programme de transition fiscale dont l'objectif principal est la mobilisation optimale des ressources fiscales pour les besoins de financement du développement.

→ Au cœur de ce Programme de transition fiscale, se trouve l'élargissement continu de l'assiette fiscale à travers une fiscalisation optimale de l'ensemble des citoyens et des acteurs économiques.





- → L'élargissement de l'assiette passe par le rehaussement de la part du SI dans les recettes fiscales à travers :
- □ l'amélioration de la gestion administrative des contribuables : création de centres des impôts spécialisés, segmentation des contribuables, lutte contre le SI frauduleux à travers la détection de contribuables en situation irrégulière etc.
- ☐ **l'échange de renseignements entre les administrations fiscales et douanières** (voir Directive n°02/2012 portant création de plateformes d'échanges d'informations entre les douanes et les impôts) :
- immatriculation obligatoire de tous les contribuables (dont notamment les importateurs) ;
- partage des données sur les importations entre les services douaniers et fiscaux en temps réel et par l'outil informatique



3- Contribution de la profession comptable à la modernisation du SI

→ Professionnels comptables:

- □ acteurs de la production des données financières fiables, transparentes;
- □ garants de la bonne application des normes comptables (SYSCOA) dans l'Union à travers le CCOA et le CPPC;
- □ en charge de l'encadrement et de l'assistance aux entreprises et entités économiques dont les acteurs du SI;

→ Rôle attendu des professionnels comptables:

□ nécessité de s'impliquer auprès des PME et des TPE (secteur informel) pour leur apporter l'accompagnement nécessaire pour leur modernisation de leur gestion



3- Contribution de la profession comptable à la modernisation du SI

- → Implication dans l'animation des CGA en vue de pousser les TPE/PME à aller vers la formalisation/modernisation basée sur:
- □ sur l'enregistrement de l'activité auprès des administrations (pour des besoins de sécurité juridique, de production de données pour la comptabilité nationale, etc.
- □ la tenue de comptabilités (au moins le SMT) pour des besoins de l'analyse de rentabilité pour l'entrepreneur et de déclarations fiscales;
- □ la bancarisation progressive de l'activité: ouverture de comptes bancaires, recours à l'emprunt etc.



Merci pour votre aimable attention



